

APPEL À PROJETS 2025

Accompagnement social des résidents des FTM et RS issues de FTM

Programme 104 - Action 16 : Intégration et accès à la nationalité française

Dans le cadre du Plan de traitement des foyers de travailleurs migrants (PTFTM), la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) et la Direction générale des étrangers en France (DGEF) reconduisent en 2025 leur soutien aux actions d'accompagnement social visant à améliorer les conditions de vie, l'intégration et l'insertion des résidents des foyers de travailleurs migrants (FTM) et des RS (résidences sociales) issues de FTM.

L'appel à projets 2025 vise à soutenir des initiatives concrètes et innovantes portées par des gestionnaires, associations ou têtes de réseau, qui répondent aux besoins spécifiques des résidents, notamment les personnes âgées, isolées ou en situation de vulnérabilité.

I. Publics concernés

Résidents des FTM et RS issues de FTM, notamment les personnes âgées, isolées ou en situation de précarité.

II. Axe thématique concerné : accompagnement social des résidents

Les projets devront s'inscrire dans l'un ou plusieurs des volets suivants :

- **Accompagnement global des résidents**, notamment âgés, dans les domaines de la santé, du lien social, de la citoyenneté, de l'accès aux droits et de la lutte contre la fracture numérique.
- **Animation de la vie collective** au sein des FTM et RS : organisation d'activités favorisant la participation des résidents (ateliers, événements, comités de concertation...).

III. Critères d'éligibilité

- Organismes gestionnaires de FTM ou RS issues de FTM, associations ou têtes de réseau ;
- Projet inscrit dans l'axe thématique « accompagnement social des résidents » ;
- Durée maximale de 12 mois ;
- Cofinancement obligatoire (minimum 20 % du budget) ;
- Subvention minimale demandée : **10 000 €**.

IV. Critères de sélection

- Pertinence et impact des actions sur l'intégration et les conditions de vie des résidents ;
- Capacité à expérimenter des méthodes reproductibles ;
- Compétences techniques et capacité à évaluer les actions ;
- Rapport coût/efficacité ;
- Coopération avec les partenaires locaux.

V. Modalités de dépôt

Les dossiers devront obligatoirement comporter :

- Formulaire Cerfa n°12156*06 complété ;
- Budget prévisionnel 2025 ;
- Pièces administratives (statuts, RIB, bilans, etc.) ;
- Bilan définitif 2024 pour les projets renouvelés (Cerfa n°15059*02).

L'ensemble des pièces seront envoyées à :

Emmanuelle.morel@dreets.gouv.fr

Safia.ben-ammar@dreets.gouv.fr

Calendrier prévisionnel

- **Date limite de dépôt** : 10 octobre 2025
- **Notification des décisions** : au plus tard le 20 octobre
- **Versement de la subvention** : en une fois selon le montant.

Contacts

- Pour toute question relative à l'appel à projets :

Emmanuelle.morel@dreets.gouv.fr

Safia.ben-ammam@dreets.gouv.fr